

Votre correspondant :
Cab MAROLLEAU ET ARCHEREAU
Téléphone : 03 80 24 75 80

Vos contacts APRIL :
04 87 94 04 04
gestion.collectives@april.com

Votre n° de client :
06.35238.00 (A rappeler pour toute
correspondance avec nos services)

CAROLINE PARENT ET ASSOCIES

A l'attention du dirigeant (confidentiel)

10B RUE DES NAIGEONS

21200 BEAUNE

Lyon, le 30 octobre 2025

Objet : Vos cotisations santé en 2026

Cher(e) client(e),

Vous avez choisi **APRIL Santé Prévoyance** pour la protection sociale de vos salariés et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons d'une modification des taux de cotisation de votre contrat santé.

Vous trouverez ci-après vos taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 (hors évolution réglementaire et hors évolution du PMSS) :

Contrat : Santé Ensemble du personnel
3,31 % du plafond de la Sécurité sociale par salarié, seul
7,88 % du plafond de la Sécurité sociale par famille

Nous vous proposons un taux de revalorisation adapté aux évolutions du marché de la Santé :

- **Une fréquence plus élevée des soins** : les assurés consultent davantage, ce qui augmente le volume global des remboursements.
- **Une hausse continue du coût des soins** : qu'il s'agisse des consultations, des actes techniques ou des médicaments, les tarifs appliqués sont en augmentation.
- **Une diminution progressive des remboursements de l'Assurance Maladie** : amorcée dès 2024 et poursuivie en 2025, cette baisse transfère une part croissante des dépenses de santé vers les complémentaires, comme sur les soins dentaires.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à votre comptable.

Votre correspondant et nos conseillers sont à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Accédez à toutes vos informations en ligne sur votre Espace Entreprise !

Connectez-vous sur <https://espace-entreprises-collectives.april-sante-prevoyance.fr/Authentification>

Retrouvez vos documents dans la rubrique dédiée :

[Accueil](#) > Votre espace > [Vos documents](#) > Document « Informations sur vos cotisations santé »

Cliquez sur le document pdf pour le visualiser ou le télécharger.

A votre écoute,

Le Service de la Relation Clients

Informations relatives à la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

Dans le cadre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), votre logiciel de paie nécessite une mise à jour.

Il convient également de vérifier la référence du contrat déjà paramétrée dans votre logiciel, et si besoin, de l'actualiser comme indiqué sur la fiche de paramétrage (rubriques S21.G00.15.001/S21.G00.55.003).

Pour cela, vous trouverez une (des) nouvelle(s) fiche(s) de paramétrage à votre disposition sur votre espace www.net-entreprises.fr dans les prochaines semaines.